

10 années supplémentaires avec le glyphosate UNE FOLIE !
Face à ses dégâts humains et environnementaux
RÉAGISSONS !

Ce 16 novembre 2023 restera un jeudi noir pour l'Union Européenne avec la décision de ré-autorisation du glyphosate pour 10 années supplémentaires. Une décision qu'un ministre de la France qualifie de « dinguerie » tout en justifiant – en même temps – l'abstention de son pays. Cette contradiction accentue la perte de crédibilité des politiques au pouvoir, 6 ans après la promesse du Président Macron, fin 2017, d'en finir avec ce pesticide d'ici 3 ans !

Les précédents scandales, comme ceux de l'amiante et du chlordécone, n'auront donc pas servi de leçon politique. La santé de notre planète et de ses habitant-es ne pèse toujours pas face aux lobbies, toujours très actifs à Bruxelles comme à Paris. Lors du contentieux de 2022-23 concernant l'utilisation des néonicotinoïdes, [nous avons participé à la mobilisation](#) permettant d'y mettre un terme, grâce à l'appui de l'UE ! En dépit des prévisions catastrophiques du lobby sucrier, la saison 2023 s'est pourtant globalement bien déroulée sans le recours à ces substances, malgré des conditions climatiques mauvaises au semis et à la récolte... Manifestement, cela n'a pas suffi à changer la donne, le poids des lobbies reste entier !

Pour le glyphosate, l'agrochimie s'est appuyée sur le procédé utilisé dès les années 90 : la fabrication du doute. Sur la base de fraudes scientifiques avérées par la suite, on instille le doute et on diffuse l'idée que la substance n'est pas si dangereuse, de manière à influencer (comme cela a été dévoilé par les Monsanto Papers). Cela se traduit par des expertises biaisées, excluant nombre de résultats scientifiques alertant sur les dangers du glyphosate, au profit d'articles initiés par les industriels. En septembre, [notre syndicat a participé à cette dénonciation](#).



[Lien vers le site du Collectif](#)
Recense témoignages et actions

Cette décision de la Commission Européenne est insupportable face aux maladies invalidantes, comme celle de Parkinson, qui touchent des personnes ayant utilisé ce produit. Lorsque la reconnaissance de l'origine professionnelle de la maladie est finalement obtenue, elles doivent ensuite entamer, souvent à la retraite, de trop longues démarches auprès de leur employeur pour obtenir une compensation. *Politis* relaie ainsi le témoignage poignant d'un retraité de l'INRA et informe sur le travail mené par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest.

Pour que cette situation cesse, exigeons une plus grande responsabilisation des fabricants et des employeurs. À notre niveau, au-delà du soutien de l'Union syndicale Solidaires, qui a débuté avec [le dossier des intoxiqués de Triskalia](#), nous demandons à l'employeur INRAE un recensement des salarié-es ayant travaillé dans ces activités à risque ainsi qu'un appui aux démarches de reconnaissance et d'indemnisation. Nous avons déjà porté cette exigence avec le dossier des victimes des prions infectieux. Dans la recherche comme ailleurs, ces victimes invisibles de l'activité professionnelle sont nombreuses, la France est un pays où le nombre de maladies professionnelles reconnues est faible par rapport à la réalité.

Nous demandons aux directions de nos établissements publics de communiquer davantage sur les résultats des équipes de recherche qui travaillent sur ces sujets. Les pages d'accueil des sites institutionnels CNRS, INSERM, INRAE... n'en font pas mention aujourd'hui. Nous saluons les scientifiques qui se sont exprimés dans les médias, en alertant sur les données écologiques manquantes ou des résultats scientifiques exclus des rapports. Le changement de modèle agricole vers l'agroécologie est plus que jamais à l'ordre du jour. Des alternatives existent.

Nous relayons le communiqué de la Confédération Paysanne : « [Cette décision se fait sur le dos des paysan-nes](#) » Une autre recherche publique est possible, dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail. Le combat continue, [rejoignez-nous](#) !